

## **La CGT pour une action forte et une expertise ...quand les autres OS accompagnent la casse des métiers**

**Pour la CGT, le déploiement des équipes dédiées entreprises est facteur de risques psychosociaux importants dont les agents n'ont pas besoin et dont il faut les préserver : la CGT considère que la mission des élus n'est pas d'accompagner ce déploiement par une « commission de suivi » proposée par les autres OS, mais de s'y opposer en s'appuyant sur une expertise qui par ailleurs protège les salariés pour l'avenir si l'employeur passe outre les recommandations (notion de faute inexcusable...).**

**A plusieurs reprises depuis juin 2014, la CGT a proposé de déclencher une nécessaire expertise sur les conditions de travail, la santé et la sécurité dramatiquement dégradées.**

**Les autres OS ne nous ont pas suivis et nous le regrettons.** Apparemment elles considèrent comme insuffisantes pour agir l'augmentation des accidents de travail et de trajet de +90% entre 2011 et 2013, l'augmentation des arrêts maladie de +61% depuis la fusion, l'explosion des arrêts longs de +91% pour les arrêts de 1 à 8 mois, et de +124% pour les arrêts de plus de 8 mois, et l'augmentation des agressions de +77% entre 2012 et 2014.

Faudra-t-il attendre un doublement, un triplement (ou plus encore ?) de ces chiffres pour les voir agir enfin ?



La CGT déplore que les autres OS préfèrent s'engager dans un accompagnement de la casse des métiers :

-en acceptant de participer à une commission Baromètre Social Régional inutile (quand la tempête est déjà là, il ne sert à rien de consulter un baromètre !) et qui apporte une caution à la Direction.

-en proposant de collaborer avec l'employeur dans une « commission de suivi » du déploiement des équipes dédiées entreprises plutôt que de déclencher une expertise : d'ailleurs les représentants de l'Etablissement ont été bien soulagés d'entendre cette proposition votée par toutes les OS sauf la CGT qui ne participera pas à ce dispositif.

**En ces temps difficiles comme jamais, la CGT ne se résigne pas.**

**Elle ne collaborera jamais avec le patron en « accompagnant la casse des métiers ».**

**La CGT sera toujours force motrice de défense des travailleurs :**

-pour utiliser toutes les prérogatives que le Code du travail confie aux élus (propositions d'expertises, CHSCT extraordinaires à la demande des élus, alertes pour danger grave et imminent, etc.)

-pour lutter contre la casse des métiers,

-pour exercer nos mandats et nos missions de façon responsable et au service des agents.

**La CGT Pôle-Emploi Lorraine**

2 rond-point Marguerite de Lorraine 54000 NANCY Tél : 03 83 98 78 66  
[www.cgtpeorraine.reference-syndicale.fr](http://www.cgtpeorraine.reference-syndicale.fr) [Syndicat.CGT-Lorraine@pole-emploi.fr](mailto:Syndicat.CGT-Lorraine@pole-emploi.fr)